

ASSEMBLÉE NATIONALE7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 683

présenté par

M. Iordanoff, M. Taché, Mme Sebaihi, Mme Pasquini, M. Peytavie, M. Fournier et Mme Pochon

ARTICLE 1ER A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Écologiste-NUPES refuse toute politique de quotas en matière de flux migratoires. Cette politique aboutirait à des situations ubuesques : des personnes remplissant toutes les conditions d'éligibilités à un titre de séjour pourraient ne pas le recevoir alors même que le cadre légal les y rend éligibles.

Cette politique serait contraire, appliquée à la réunification familiale, au « droit de mener une vie familiale normale » tel que défini par la décision du Conseil d'Etat du 8 décembre 1978 ainsi qu'à l'article 8 de la CEDH.